



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 21
DU 25 MARS 2022**

Présents :

BORNE Alexandra, CHAGUÉ Benoît, COLLERY Martine, CORDIER Mélissa, CULOT François-Xavier, COURGEY Claude, DUCROUX Séverine, GAUDINET Alain, JACOULET Bernard, JEANGIRARD Sylvie, JANES Daniel, MÉNÉTRIER Nathalie, SALVI Thierry.

Absent (es) excusé (es) :

PILLIOT Céline, MILLET Alix.

Secrétaire de séance : GAUDINET Alain

Présentation d'une proposition de projet éolien Bois de Chassagne.

Le maire accueille monsieur Kong Vincent et monsieur Tankère Gaétan de la société VSB basée à Autechaux. Cette dernière a fait une proposition d'implantation d'un projet éolien sur la commune de Rougemont.

Le maire précise qu'il ne s'agit que d'une présentation dans le but d'avoir une idée claire et concrète de ce que représente un projet éolien. Aucun engagement n'a été pris auprès de la société VSB.

La présentation du projet mis en avant par VSB est donc faite aux membres du Conseil Municipal. Elle s'articule sur la base d'un parc composé de quatre éoliennes qui se situeraient le long de Ligne Grande Vitesse au niveau du Bois de Chassagne.

Après cette présentation plusieurs questions ont été posées aux deux personnes précitées :

Quelle serait la distance par rapport aux habitations ?

Y a-t-il des conséquences sur le corps humain ?

Quelles études sont nécessaires avant l'implantation d'un projet éolien ?

Quelle surface de terrain faut-il pour une éolienne ?

Est-ce que le conseil municipal peut s'opposer à un projet ?

Est-ce que le préfet est le seul décideur d'un projet éolien ?

Est-ce que l'implantation d'un projet éolien sur un terrain privé est soumise à une demande auprès de la commune ?

Quelles sont les retombées financières pour les collectivités ?

La présentation s'est terminée à 21h30.

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 21h35mn.

Le compte rendu de la séance du 25 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

Achat de parcelles forestières.

Le Maire rappelle que le 19 novembre dernier, nous avons délibéré dans le but d'acquérir la parcelle forestière ZE161 appartenant à Mr Simonin Émile.

Ce dernier est également vendeur de la parcelle ZE105 d'une surface de 28ares 80.

Le prix n'a pas changé 20 centimes par m², ce qui représente un montant de 576 euros.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire d'acquérir la parcelle citée ci-dessus.

Débat sur le projet éolien exposé avant la séance de conseil municipal.

Le maire informe les membres du conseil municipal qu'il avait, dans un premier temps, pensé leur demander de se prononcer, durant cette réunion, « pour ou contre les projets éoliens, quels qu'ils soient, sur le territoire communal ». Mais, comme l'avait fait remarquer le maire-

délégué de Montferney lors de la séance de préparation du conseil municipal, il serait bien que les élus puissent, après cette présentation, bénéficier d'un temps de réflexion avant de se prononcer. De ce fait, le conseil municipal ne se prononcera pas durant cette séance.

Par ailleurs, devant l'importance d'une telle décision et dans le but d'agir en toute transparence mais aussi d'éviter toute ambiguïté ou interprétation non conforme à la réalité, le maire souhaite que la population soit bien informée par rapport à ce sujet.

Un Flash Info sera donc distribué durant le mois d'avril ; il abordera le sujet de l'éolien.

Le maire-délégué de Chazelot demande de bien préciser qu'il ne s'agit que d'une proposition de projet.

Pour que les habitants de Rougemont aient des informations justes et concrètes, la 2^{ème} Adjointe propose aussi qu'une réunion publique soit organisée.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

La séance est levée à 22h20

Prochaine réunion :
Mercredi 13 Avril 2022

Le Maire
Thierry SALVI

